

Résolution présentée par la délégation du Nicaragua
Nicaragua

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Test d'aptitude citoyenne

L'Assemblée Générale,

Attentive au pouvoir accordé aux citoyens dans l'orientation politique de son pays lors de vote ;

Conscient du rôle capital de la démocratie dans la société moderne ;

Responsable de sa transparence politique, de l'information du peuple des mesures en vigueur ainsi que de la sécurité intellectuelle de la population ;

Déplorant les nombreuses sources de propagandes mensongère influant sur les choix citoyens ainsi que les très régulières FAKE NEWS qui affligent la population ;

Soucieuse de permettre aux citoyens de faire prendre des tournants décisifs en matière de politique à leur pays, sans avoir à subir la tyrannie des médias, en représentant réellement leurs intérêts ;

Rappelant l'importance de l'éducation politique pour un avenir citoyen sain et stable, des choix inconsidérés pouvant mettre en danger et l'individu, et le groupe.

Décide

- De permettre aux personnes capables de discernement politique de voter, sous réserve de la possession du certificat d'aptitude citoyenne, obtenu dans le cadre du cursus scolaire, dès l'âge légal ;
- D'adopter un système de validation de citoyenneté, incluant un test écrit et une soutenance orale d'une durée de dix minutes, permettant l'obtention du certificat d'aptitude citoyenne, nécessaire au droit de vote ;
- De préserver l'intégrité intellectuelle de ses citoyens en s'autorisant un droit de censure sur tout contenu reconnu comme mensonger par les chambres ;
- De consacrer une partie des fonds de l'état à la réalisation de programmes d'éducation politique incluant sensibilisation, formation, intégration des jeunes dans la vie politique, afin que chacun puisse prendre conscience à son rythme des enjeux actuels.

Le texte français fait foi

